

Des territoires de plus en plus artificialisés

La maison individuelle grignote les espaces naturels

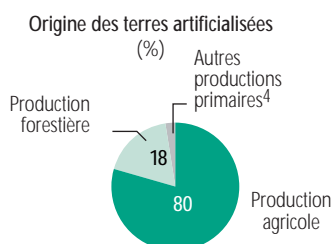
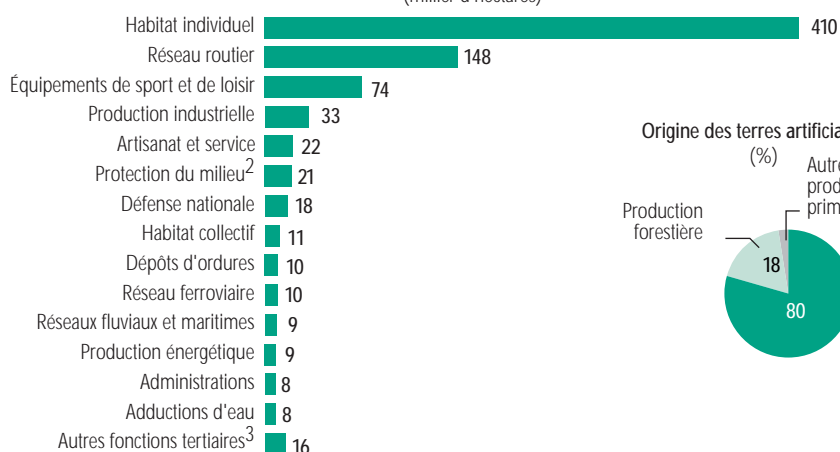
Le développement des maisons individuelles consomme 400 000 hectares d'espaces naturels de 1992 à 2004, soit près de 1 % du territoire. Ce sont pour l'essentiel des sols agricoles.

La construction des maisons individuelles est le principal moteur de l'artificialisation des milieux agricoles et forestiers. Bien plus que l'extension des routes, des terrains de sport et que l'habitat collectif. Un phénomène difficilement réversible et continu. Un phénomène qui ne remet toutefois pas en cause le caractère rural du territoire français. Puisqu'il demeure pour une grosse moitié tourné vers l'agriculture et pour 30 % vers la

production forestière. Près de 10 % des sols sont consacrés à l'industrie, au tertiaire et au résidentiel. C'est l'essentiel du pays « artificialisé ». Le solde, soit 4 millions d'hectares (*voir méthodologie*), n'a pas de fonctions bien définies. Il s'agit des landes et des friches, des zones humides et des roches, des espaces boisés sans exploitation forestière, et de quelques terrains vagues. La poussée de l'artificialisation aux dépens des espaces naturels consomme 800 000 hectares sur la période 1992-2004. Soit l'équivalent de la superficie de la Marne ou du Puy-de-Dôme, deux des plus vastes départements français.

Trois facteurs principaux d'artificialisation :
habitat individuel, routes et équipements sportifs

Superficies artificialisées¹ entre 1992 et 2004 selon leur fonction de 2004
(millier d'hectares)



1. Superficies agricoles, forestières ou consacrées à une autre production primaire en 1992 et qui sont utilisées pour une activité secondaire, tertiaire ou résidentielle en 2004.

2. Contre le feu, les glissements de terrain ou les inondations. 3. Équipements sociaux, établissements d'enseignement...

4. Productions minière, agricole occasionnelle et aquacole.

Source : Agreste - Enquêtes sur l'utilisation du territoire 1992 et 2004

L'agriculture plus que la forêt

L'artificialisation touche davantage les sols agricoles que les bois et forêts. Ceux-ci sont en partie protégés par la réglementation. Elle interdit notamment le défrichage des parcelles privées incluses dans un massif boisé de plus de 4 hectares d'un seul tenant. Le maintien des boisements provient aussi de leur statut public qui concerne le quart de la forêt française. L'artificialisation nuit à l'environnement. En imperméabilisant les sols, elle limite l'épuration des eaux et favorise les inondations. >

Pour en savoir plus...

■ « Les paysages agricoles se redessinent », *Agreste Primeur*, n° 217, novembre 2008

■ « 44 % des exploitations dans l'urbain ou le périurbain », *Agreste Primeur*, n° 117, décembre 2002

■ « L'utilisation du territoire en 2004 », *Agreste Chiffres et données - Agriculture*, n° 169, août 2005

■ « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *Insee Première*, n° 1129, mars 2007

■ « La croissance démographique s'étend toujours plus loin des villes », *Insee Première*, n° 1058, janvier 2006

■ « De plus en plus de maisons individuelles », *Insee Première*, n° 885, février 2003

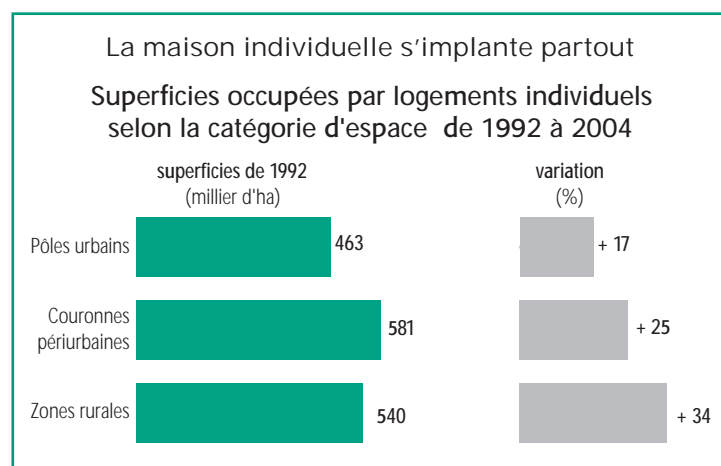
■ « Évolutions contrastées du rural », *Insee Première*, n° 726, juillet 2000

et le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

> L'artificialisation est une des menaces de la biodiversité en détruisant des habitats naturels. Elle réduit aussi à terme la production agricole en la privant de quelques-unes de ses meilleures terres, situées à proximité des zones les plus peuplées. Elle concerne ainsi les pôles urbains et leur couronne périurbaine, mais aussi les zones rurales où se développe le mitage des paysages.

Les maisons individuelles plébiscitées

De 1992 à 2004, l'habitat individuel consomme la moitié des espaces soustraits à l'agriculture et la forêt pour occuper un total de 2 millions d'hectares en 2004. Son développement tient d'abord à la croissance de la population qui augmente de quelque 3,5 millions de personnes entre 1992 et 2004. Il vient également du choix des Français qui plébiscitent la maison individuelle. En témoigne, l'aspiration à changer de logement qui est trois fois plus importante pour ceux qui résident en logement collectif qu'en logement individuel selon l'enquête Logement de l'Insee. L'importance spatiale de la maison individuelle est d'autant plus



Source : Agreste - Enquêtes sur l'utilisation du territoire 1992 et 2004

forte qu'elle s'étend bien au-delà du bâti. Pour 100 mètres carrés utilisés, on en compte 55 pour les pelouses et les jardins, une vingtaine pour les allées, les parkings et autres haies, et seulement 25 mètres carrés pour la maison. En comparaison, l'habitat collectif utilise le tiers de ses espaces pour le bâti. Et pour un plus grand nombre de personnes.

Essor du rural

En 2004, le logement individuel couvre 12 % des surfaces dans les pôles urbains, 4 % dans le périurbain et 2 % en zones rurales. Des proportions en hausse pour ces trois catégories

de communes. La maison individuelle s'étend par densification de l'habitat dans les pôles urbains, extension des villes dans le périurbain, et par altération des paysages ruraux. La progression la plus faible est celle des pôles urbains. La partie du territoire où l'espace est rare et cher. Depuis 1975, la population n'y augmente que par l'ex-

Depuis 1999, la croissance démographique s'étend aux zones rurales

Quand le rural se rapproche de l'urbain Populations (million d'habitants) ¹				
	Pôles urbains	Couronnes périurbaines	Zones rurales	Ensemble
Populations				
1962	27,1	5,7	13,6	46,4
1968	30,4	5,9	13,5	49,7
1975	32,9	6,5	13,2	52,6
1982	33,4	7,7	13,3	54,3
1990	34,4	8,9	13,4	56,6
1999	35,2	9,7	13,6	58,5
Variations (%)				
1962-1968	+ 11,9	+ 3,4	- 1,0	+ 7,1
1968-1975	+ 8,2	+ 11,6	- 2,2	+ 5,8
1975-1982	+ 1,5	+ 18,0	+ 0,7	+ 3,3
1982-1990	+ 3,0	+ 14,9	+ 0,9	+ 4,2
1990-1999	+ 2,5	+ 9,2	+ 1,8	+ 3,4

1. Zonages définis à partir du recensement de 1990.

Source : Insee - Recensements de la population

cèdent des naissances sur les décès. Le solde migratoire des pôles urbains est négatif, car plus nombreux sont ceux qui en partent que ceux qui s'y installent. Depuis 1975, l'étalement urbain se fait en deux temps. Il pousse d'abord les habitants des pôles vers les couronnes périurbaines. Il se fait plus lointain après 1999, quand la croissance démographique s'étend aux zones rurales. Ce qui se traduit par une progression de 25 % des maisons individuelles dans le périurbain entre 1992 et 2004, et de 33 % en zones rurales. Cette localisation de la maison individuelle est différente de celle de l'habitat collectif. Spécifique aux pôles >

> urbains, il continue de s'y développer plus rapidement que dans le périurbain ou le rural.

Rurbanisation

Avec la « rurbanisation » du territoire, les déplacements entre les domiciles et le travail s'amplifient.

Car les emplois ne suivent pas les anciens urbains dans leurs nouveaux domiciles. Bien plus que les voies de chemin de fer, le réseau routier est l'outil privilégié pour répondre à ces besoins. Il consomme 150 000 hectares d'espaces agricoles et

forestiers entre 1992 et 2004. Par amélioration des routes existantes et par création de voies. Les nouvelles routes relient en priorité les pôles urbains et leur couronne. Car les communes périurbaines sont celles où le déficit d'emplois est le plus fort. >

Une classification du territoire fondée sur les déplacements domicile-travail

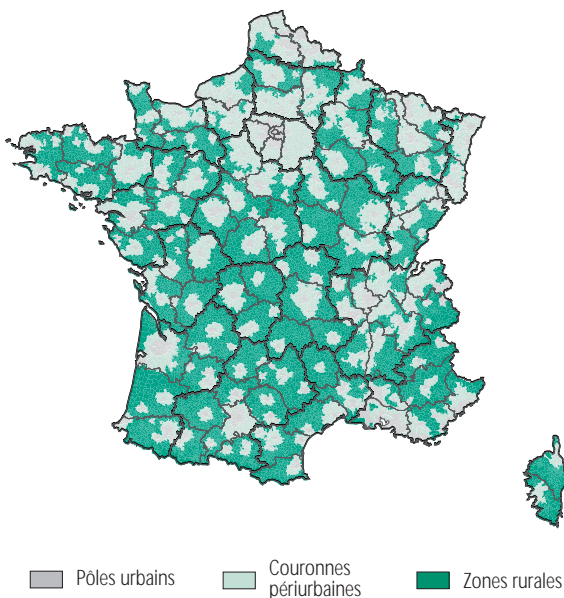
■ L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a découpé la France pour appréhender la périurbanisation et l'attractivité des territoires en termes d'emploi. Ce zonage, disjoint, est constitué par agrégation de communes indépendamment des autres découpages administratifs. Les **pôles urbains** sont des ensembles d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du bâti. C'est-à-dire sans coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions. Chaque pôle compte au moins 2 000 habitants et 5 000 emplois. Les **couronnes périurbaines** comprennent les communes dont au moins 40 % de la population travaillent dans un ou plusieurs pôles urbains ou dans les communes attirées par un pôle urbain. Les **zones rurales** sont construites en dehors des zones urbaines et périurbaines.

■ Les zonages de l'Insee sont mis à jour à l'occasion des recensements de la population. Le dernier disponible dans sa version classique date de 1999. Les recensements ont depuis été remplacés par un nouveau dispositif, qui substitue des enquêtes annuelles aux comptages exhaustifs effectués tous les huit ou neuf ans. Les premières populations légales des

enquêtes annuelles de recensement sont disponibles depuis le 1^{er} janvier 2009. L'Insee avait diffusé en attendant de résultats provisoires.

■ Le zonage de 1999 fait apparaître des couronnes périurbaines et des zones rurales largement tournées vers les activités primaires. La production agricole utilise 60 % des surfaces dans le périurbain. Cette partie du territoire, qui comprend une grande partie de la Beauce ou du Lauragais, abrite quelques-unes des meilleures terres céréalières. Les sols agricoles mobilisent 54 % des superficies dans les zones rurales. Davantage tournée vers les montagnes et les forêts, cette partie du territoire est surtout celle de l'élevage. L'agriculture est loin d'être marginale dans les pôles urbains, où elle occupe un tiers des surfaces. L'activité y est certes en déclin, et souvent pratiquée par de petites unités. Mais les pôles urbains ont encore une production de maraichage notamment dans les ceintures vertes. C'est aussi la France horticole et partiellement celle des vergers. Les pôles urbains abritent aussi quelques-uns des plus beaux vignobles des appellations champagne, Châteauneuf-du-Pape, Beaune, Pomerol ou Pessac-Léognan.

Les catégories d'espace issues du recensement 1999 de la population



Répartitions fonctionnelles des superficies en 2004 (millier d'ha)				
	Pôles urbains	Couronnes périurbaines	Zones rurales	Ensemble
Production agricole	1 658	10 768	17 600	30 026
Production forestière	824	4 583	9 915	15 322
Autres fonctions primaires ¹	66	130	452	647
Production industrielle	91	37	43	170
Production énergétique	13	16	43	72
Habitat individuel	543	727	725	1 995
Réseau routier	229	371	477	1 077
Équipements de sport et de loisir	126	132	151	408
Défense nationale	41	59	166	266
Réseaux fluviaux et maritimes	82	66	75	222
Commerce	81	24	30	134
Habitat collectif	88	17	18	123
Réseau ferroviaire	30	28	27	86
Protection du milieu ²	16	25	37	79
Autres fonctions tertiaires ³	106	71	78	256
Absence de fonction	510	1 024	2 463	3 996
Ensemble	4 504	18 077	32 298	54 879

1. Agricole occasionnelle, aquacole, minière.
 2. Contre le feu, les glissements de terrain ou les inondations.
 3. Équipements sociaux, établissements d'enseignement...

Sources : Agreste - Enquête sur l'utilisation du territoire 2004 et Insee-Recensement de la population 1999

> Elles abritent 70 emplois d'ouvriers pour 100 ouvriers résidents en 2004. Et à peine 40 emplois sur 100 pour les cadres, dont l'activité est davantage concentrée en centre-ville. Les habitants des communes rurales se déplacent moins souvent vers les pôles urbains. Mais les nouvelles routes absorbent quand même 30 000 hectares de terres agricoles et forestières entre 1992 et 2004 en zones rurales. En 2004, le réseau routier occupe 5 % des superficies des pôles urbains, 2 % des couronnes périurbaines et 1 % des zones rurales.

Les communes optent pour le sport

Les équipements de sport et loisir accompagnent la croissance des populations. Leur développement se fait aux dépens de 75 000 hectares de terres agricoles et forestières entre 1992 et 2004. En priorité dans les espaces ruraux et périurbains, où ces équipements contribuent à la qualité de vie. Les nouveaux équipements sont plus rares dans les pôles urbains, où ils sont toutefois déjà bien présents avec 3 % des surfaces de 2004. Les équipements sportifs font une large place aux espaces

verts. Ils sont constitués pour une petite moitié de pelouses, auxquelles s'ajoutent de nombreux arbres. Les contributions des équipements industriels et commerciaux à l'artificialisation du territoire sont plus limitées. Environ 30 000 hectares pour l'industrie de 1992 à 2004. Près de 20 000 pour le commerce.

Laurent Bisault
SSP

Méthodologie

■ L'enquête Teruti s'intéresse à l'occupation du territoire métropolitain. Elle est effectuée tous les ans par sondage. Trois séries annuelles sont disponibles sur les périodes 1982-1990, 1992-2004 et 2005-2007. Elles correspondent aux trois échantillons successivement utilisés. Leurs résultats ne sont pas comparables.

■ L'échantillon 2004 utilise 154 000 points de 3 mètres sur 3 mètres qui identifient des portions homogènes du territoire. Chaque point bénéficie d'une double codification. L'occupation physique est décrite en 81 postes : marais, bois de feuillus, culture de blé, pelouse ou encore volume construit. L'occupation fonctionnelle prend 25 modalités : production agricole, forestière, industrielle, de service ou encore logement individuel. En référence à cette classification fonctionnelle, l'artificialisation a été définie ici comme le passage d'une production primaire à une activité industrielle, tertiaire ou résidentielle.

■ Les superficies par catégorie d'espace ont été obtenues en introduisant les codes commune de chaque point des enquêtes Teruti. Puis en les rapprochant de la classification des communes, créée par l'Institut national de la statistique à partir du recensement 1999 de la population.

■ Teruti est un des deux outils disponibles pour l'observation statistique du territoire français. L'autre est Corine-Land Cover, issu d'un programme européen, et géré par l'Institut français de l'environnement (Ifen). Corine-Land Cover s'appuie sur une interprétation visuelle d'images satellitaires prises à l'échelle du 1/100 000^e. Les images sont découpées en mailles de 25 hectares, qui sont codées dans une nomenclature en 44 postes selon leur occupation physique (eaux, terres arables, forêts...). Grâce à un seuil d'observation plus bas, Teruti rend mieux compte des évolutions lentes comme l'avancée de l'urbanisation.

■ Indispensable pour appréhender les flux, Teruti ne saurait pour autant se substituer à des enquêtes spécifiques à certains secteurs. Plus que la superficie des logements individuels, Teruti fournit celle des carrés de 9 mètres carrés principalement dévolus à ce type de logements. D'où des écarts avec d'autres sources statistiques. En 2004, Teruti dénombre 2 millions d'hectares pour le logement individuel y compris les dépendances. Et 500 000 hectares pour les seules maisons. De son côté, l'Insee évalue à 200 000 hectares la superficie habitable des logements à l'aide de sources multiples : enquêtes annuelles de recensement, enquête Logement, et base de données Sitadel du ministère du Développement durable. Superficie à laquelle il convient d'ajouter celle des murs et des cloisons pour se rapprocher des superficies de Teruti.